

EDITO

SEPTEMBRE C'EST LE MOIS OÙ L'ON TROQUE LE SAC DE PLAGE... POUR LE CARTABLE : C'EST LA RENTRÉE.

RENTRÉE SCOLAIRE, PUIS BUDGÉTAIRE, ELLES SE FONT SUITE...

RENTRÉE ÉLECTORALE ENCORE, SI PEU APRÈS, ET CELA NOUS CONCERNE DIRECTEMENT, PUISQUE LE 6 DÉCEMBRE NOUS VOTERONS POUR LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES AU CTM DU MAA ET PAR CONSÉQUENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASMA. RENTRÉE ÉLECTORALE TOUJOURS, ET À PEINE PLUS LOIN, PUISQUE LE 29 JANVIER 2019 LES AGENTS DU MINISTÈRE VOTERONT POUR ÉLIRE LES REPRÉSENTANT·E·S DE VOS CONSEILS D'ADMINISTRATION, DANS LES ASMA DÉPARTEMENTALES.

À NOUS DE VOUS TRANSMETTRE TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SUR L'ORGANISATION DE CES ÉLECTIONS : CE SERA FAIT DÈS QUE NOUS AURONS EU NOTRE RENDEZ-VOUS, HABITUEL EN LA MATIÈRE, AVEC L'ADMINISTRATION.

EN ATTENDANT, JE VOUS INVITE À LIRE LE BILAN DU SECTEUR JEUNESSE ET À VOUS INTÉRESSER AU LANCEMENT DES CONCOURS CÉPÈDE : ILS FONT L'OBJET DE CE NUMÉRO.

Prix Cépède recherche ouvrages !

Le jury du prix Cépède est constitué, nous sommes maintenant en attente de livres candidats.

Nous sollicitons les Asma départementales pour nous faire des propositions.

Rappel : les ouvrages concourant au prix Cépède ont pour thème le monde rural, l'environnement, l'agriculture et doivent avoir été publiés dans les 3 dernières années. A l'exception des monographies techniques, tous les styles sont acceptés : romans, BD, photos, poésie...Leurs auteurs peuvent être des écrivain.e.s chevronné.e.s ou des agents du Ministère.

D'autre part, nous rappelons aux AD qui n'ont pas encore répondu au questionnaire ci-dessous qu'elles peuvent encore le faire.

Le tout est à envoyer à :

⇒ catherine.durand31@wanadoo.fr

Merci de vos réponses !

 Questionnaire
en page suivante

→ Attention : élections CA des Asma
Départementales le 29 janvier 2019



QUESTIONNAIRE AUX AD : LIRE, FAIRE LIRE, ÉCRIRE...

Depuis plusieurs années, le secteur culture de l'ASMA a initié des actions en faveur de la littérature, avec deux prix littéraires : le prix Cépède et le PLIA.

Le prix Cépède récompense un ouvrage dont la thématique aborde le monde rural, agricole, ou l'environnement (en dehors des monographies techniques). Il s'adresse aux auteurs confirmés comme aux auteurs agents du MAA ou des organismes conventionnés.

Le PLIA (Prix Littéraire Interasma) s'adresse aux ouvrages écrits par des agents du MAA ou des organismes conventionnés, sans thématique ni genre imposés.

Le 21 juin 2018, le PLIA n° 2 a été attribué à Olivier Delaygue pour « Murmures en Altiplano » : un roman fort, porté par un souffle poétique, qui évoque la solitude, la lutte, le destin et la fatalité.

⇒ **1. Dans votre AD, avez vous une ou des activité.s autour de la lecture ? (club de lecture, bibliothèque, bibliothèque tournante, prix littéraire etc...)**

Si oui, détaillez votre réponse

⇒ **2. La commission culture envisage de doter chaque AD qui en ferait la demande d'un exemplaire des ouvrages primés écrits par nos collègues. Il ne s'agit pas de les poser sur une étagère où il s'empoussièreraient, mais bien d'en faire profiter la communauté de lecteurs !**

Souhaitez vous recevoir ces ouvrages (3 actuellement) ? oui non

En fonction du volume d'ouvrages demandé, la commission culture étudiera la possibilité du financement de cette dotation.

ID & INTER-ASMA : C'EST LE MOMENT DE DÉPOSER VOTRE DOSSIER !

ID ? INITIATIVES DÉPARTEMENTALES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

- ⇒ d'organiser un ou plusieurs événements culturels autour d'une thématique susceptible de fédérer le plus grand nombre d'agents, déclinée dans le temps autour d'un fil conducteur.
- ⇒ de favoriser le lien social et la mixité sociale en permettant des activités de qualité fidèles aux valeurs de l'ASMA.
- ⇒ d'impulser et soutenir une dynamique locale.

Les projets d'ID (une par AD et par an) permettent de bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 2 000€ pour leur mise en oeuvre.

Pour aider les AD à petits effectifs (moins de 200 agents), cette subvention est portée à 3 000€.

Les Inter-ASMA :

Une rencontre inter-asma est un **événement convivial**, autour d'activités culturelles, sportives ou de loisirs. Elle doit réunir au moins 90 agents issus d'au moins 3 Asma départementales limitrophes, pour une ou deux journées.

L'ASMA Nationale verse une subvention à l'AD organisatrice qui peut la répartir au profit des ASMA participantes au prorata des frais qu'elles auraient engagés pour le projet.

Le montant de la subvention est de 25 % du coût global du projet pour un minimum de 90 participants, limitée à 5000 €.

Au delà de 90 participants, 15 € sont rajoutés par agent supplémentaire.

Une avance des 2/3 de la subvention peut être versée à l'ASMA organisatrice dès l'acceptation du projet par la commission.

Le dossier complet est disponible sur **asma-nationale.fr** à la rubrique « outils pratiques »
La commission est à votre écoute pour vous conseiller et vous aider à monter votre projet et votre dossier.

La commission se réunira le 5 décembre 2018, vous devez donc envoyer vos dossiers par mail à martine.fontan@dordogne.gouv.fr et par courrier à ASMA Nationale, 251 rue de Vaugirard, 75732 PARIS Cedex 15, avant le 21 novembre 2018.



JEUNESSE – BILAN ETE : UN BON CRU 2018 !

Que votre enfant ait souhaité partir en France ou à l'étranger, en séjour linguistique, en colo sportive ou culturelle, l'ASMA a mis à votre disposition une multitude d'offres : un choix entre 48 séjours s'adaptant aux goûts et envies de chacun·e. Maintenant, en cette fin d'été, l'heure du bilan a sonné.

FRÉQUENTATION

Pas moins de 727 enfants, de 6 à 17 ans, sont partis en centres de vacances cet été grâce aux subventions accordées par l'ASMA. Une hausse de plus de 4 % par rapport à 2017. Les séjours proposés par l'ASMA sont actifs, ambitieux, portés par un socle solide et ça se ressent : à l'ASMA, les colos, ça marche !

Rien qu'à la Maison de Vacances de Mimizan, le nombre d'enfants a augmenté de 21 % cette année!!! Il faut dire que les jeunes l'ont bien compris : ils se sentent chez eux et le site attire de plus en plus. Pour celles et ceux qui ne sont encore jamais venu-e-s, il faudra maintenant attendre cet automne pour effectuer votre choix entre tous les séjours proposés. Alors, n'oubliez pas de vous inscrire dès maintenant!

PARTICIPATION ASMA

Pour réduire le coût des séjours en centre de vacances, l'ASMA accorde à chacun·e des subventions qui varient, selon le quotient familial, entre 20 % et 90 % du tarif annoncé. Rappelons-le : tous les agents ont droit à une aide !

Cet été encore, « l'ASMA pour tous » a veillé à garantir une véritable mixité sociale dans ses séjours, convaincue des richesses que procure la rencontre entre milieux différents.

ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Les structures du MAA étant réparties sur toute la France, les enfants sont venus d'un peu tous les départements, comme l'indique la carte ci-dessous. Une mixité géographique bienvenue !. Seuls 6 départements n'ont pas fait appel à l'ASMA pour la jeunesse : 08, 18, 46, 66, 68 et 90.

UNE MIXITÉ GÉOGRAPHIQUE BIENVENUE !



QUALITE DES PRESTATIONS

Afin de mieux prendre en compte vos besoins et améliorer nos prestations, un questionnaire d'enquête a été envoyé à tous les parents qui ont fait confiance à l'ASMA. D'ores et déjà, un grand merci pour les retours que vous nous avez adressés. Le bilan vous sera prochainement transmis. En conclusion, merci à vous, parents et enfants, qui nous faites confiance ! On se retrouve très vite, pour les vacances d'hiver 2018...

@genda

11 octobre: commission sport

11 et 12 octobre : commission séjours

16-17 octobre: commission Jeunesse Mimizan

17 octobre : bureau

18 octobre: rencontre avec les Commissaires aux compte, visite annuelle.

23-24 octobre : formation sur les Mis à Disposition (MAD)

25 octobre : rencontre avec le BASS sur la note de service «renouvellement des CA AD».

Dernière minute !

Il est encore possible de réserver vos vacances d'hiver et printemps.

Des vacances pour tous, subventionnées au QF.

Alors faites circuler l'info !



DERNIÈRE
MINUTE !

#SÉJOURSFAMILIAUX

Vous avez des questions ? Écrivez-nous et nous y répondrons dans la prochaine lettre @ux AD !